

# La nouvelle petite idée de la N-VA

■ Les nationalistes veulent rogner sur les allocations familiales des réfugiés.

**S**i cela ne dépendait que de la N-VA, les allocations familiales ne seraient versées aux réfugiés qu'après un séjour légal de quatre ans en Belgique. La députée Sarah Smeyers va déposer une proposition de loi qui prévoit d'octroyer 25 % du montant après un an; 50 % après deux ans; 75 % après trois ans et 100 % après quatre ans. *"La vague de réfugiés est un fait et, de cette manière, nous voulons garantir la sécurité sociale pour tous les Belges"*, expliquait, lundi, la députée N-VA dans "De Morgen" et "Het Laatste Nieuws".

La nouvelle petite idée de la N-VA apparaît (un hasard, vraiment?) au lendemain du baromètre de "La Libre" qui montre que la N-VA perd des plumes au profit du Vlaams Belang.

Surtout, elle entretient le fantasme que les réfugiés vont mettre la sécurité belge par terre alors que les chiffres actuels infirment ce préjugé. Lundi, Kris Peeters, vice-Premier CD&V, qui ne soutient pas la proposition de son partenaire fédéral, indiquait que la mesure proposée ne représente qu'un montant de 6 millions d'euros, soit *"à peine 0,1 % du pot total de 6 milliards"*. Les allocations familiales sont et restent un droit pour chaque enfant, a renchéri le président du CD&V, Wouter Beke.

Sans surprise, la Ligue des familles et les associations de terrain (Réseau wallon de lutte contre la pauvreté comme le Netwerk tegen armoede) se sont fermement opposées à ce qu'on touche aux allocations familiales, *"un droit inconditionnel pour chaque enfant"* ainsi qu'un outil important contre la pauvreté infantile.

**An.H.**